

Le premier ministre, dans son entrevue avec le correspondant du *Globe* continue comme suit :

Mais le cas de la république Sud-africaine n'est pas analogue. Cette république ne menace pas le Canada, et, bien que nous puissions être disposés à fournir un contingent de troupes pour aider le gouvernement anglais dans sa présente guerre avec la république du Sud-africain que je viens de mentionner, je ne vois pas comment nous pouvons le faire. Puis, comment pourrions-nous le faire sans le parlement qui, seul, peut disposer de la somme requise pour couvrir les frais de cet envoi. Le gouvernement est tout simplement incapable de faire cet envoi de troupes sans le concours du parlement.

Je ne crois pas que le gouvernement ait besoin d'attendre une loi du parlement pour agir ou prendre l'initiative dans un cas de cette nature. Les hommes, ordinairement, n'attendent pas que le parlement soit en session quand le feu s'est déclaré dans leurs maisons et qu'il s'agit de combattre l'élément destructeur. Ils commencent par éteindre le feu et ils s'occupent ensuite des dommages causés par l'incendie et de la question de les réparer. Le gouvernement savait parfaitement bien que le parlement lui voterait un bill d'indemnité ou l'absoudrait de sa mesure extra-légale, s'il avait assumé la responsabilité d'envoyer des contingents en Afrique avant la convocation du parlement. Si le gouvernement est court d'argent, il peut émaner un mandat, prélever les fonds dont il a besoin, et le parlement sanctionne toujours ce qu'il a fait. Dans le cas présent, le gouvernement pouvait être sûr que le pays approuverait les dépenses qu'il aurait faites pour assister la mère patrie dans sa guerre du Sud-africain. Le premier ministre a dit encore dans l'entrevue dont j'ai commencé à citer le compte rendu :

Mais dans le cas actuel, nos pouvoirs restreints sont clairement définis, et le fait est que le gouvernement n'a pas offert un contingent de troupes canadiennes aux autorités impériales.

Telle était l'opinion du premier ministre au début. Mais le gouvernement est aujourd'hui divisé ; il n'est pas unanime sur cette question. On me contestera, peut-être, le droit de signaler la conduite d'un membre de l'autre Chambre ; mais je suis un sujet britannique et un canadien. J'ai par conséquent le droit de parler de ce qui se passe dans mon pays ; de blâmer ce que je crois être blâmable, et d'applaudir ce que je crois être juste.

Nous savons tous qu'un membre des communes a donné sa démission pour protester

Hon. M. McCALLUM.

contre l'envoi par le gouvernement, à ses frais, de troupes canadiennes dans le Sud-africain ; mais il s'est fait depuis réélire comme membre du parlement, et bien qu'il eût donné sa démission avec l'intention de s'opposer au gouvernement, nous l'avons vu entrer dans la Chambre des communes, appuyé sur le bras d'un ministre de la Couronne. Et ce n'est pas le seul exemple à citer. Il y a, aujourd'hui, d'autres exemples de même nature. Je ne suis pas un prophète ni le fils d'un prophète ; mais je prévois que le peuple canadien n'appuiera pas cette manière d'agir. Nous avons treize ministres de la Couronne. Notre Sauveur avait treize disciples ; mais l'un d'eux a mal fini sa carrière. Il est étrange que ce treizième ministre puisse mener les autres ministres à sa guise et agir, lui-même, comme bon lui semble. J'espère que M. Tarte me pardonnera de le nommer ; mais quel était le devoir du gouvernement lorsqu'il a pu constater que M. Tarte contrôlait tout le cabinet ? Nous avons des ministres tels que mon honorable ami le secrétaire d'État, le ministre de la Justice, le directeur général des Postes, le ministre du Commerce et de l'Industrie, le ministre des Douanes et un certain nombre d'autres, qui siègent en conseil sous la direction et le contrôle de M. Tarte. On a eu raison de qualifier ce dernier de contrôleur ou de maître "boss" de l'administration. Tous les autres ministres de la Couronne siègent avec lui en conseil et sont, par conséquent, aussi coupables que lui. Pourquoi les douze ministres auxquels je fais présentement allusion n'ont-ils pas dit au premier ministre : "Si vous voulez appuyer l'attitude prise par le ministre des Travaux publics dans cette affaire, vous pouvez vous trouver d'autres collègues que nous." Je suis d'avis que le Canada n'a pas encore rempli tout son devoir, et il ne le remplira que s'il paie les frais des deux contingents envoyés en Afrique. Et ce n'est pas tout. Nous devrions exercer et former des soldats en Canada pour nous préparer à la guerre. Nous avons un grand nombre de jeunes gens capables de supporter le service militaire. Plusieurs d'entre eux sont déjà bien exercés et dressés. Ils sont prêts à s'enrôler pour le Sud-africain et désirent le faire. Je reçois tous les jours, des lettres d'hommes qui expriment leur désir d'aller combattre les combats de l'empire. Mais le gouver-